LES POSSESSIONS

ET LES PRIEURÉS DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER DU X° AU XIII° SIÈCLE

PAR
ODILE GANTIER

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Fondé au 1ve siècle par saint Martin, Marmoutier est un des plus anciens monastères d'Occident. La sainteté de son fondateur, qui n'avait d'abord cherché qu'un lieu de solitude pour se livrer à la prière et à la méditation, attira bientôt de nombreux disciples qui s'installèrent autour du saint dans des grottes creusées à même le roc. Le nombre croissant des moines — plus de cent au 1xe siècle — exigea bientôt une organisation plus précise et l'adoption d'une règle. Les domaines, peu étendus à l'origine, s'augmentèrent progressivement. Ruiné et détruit par les invasions normandes en 853, le monastère fut l'objet d'une première restauration avec le concours de chanoines (canonici) qui l'occupèrent jusqu'en 982, date à laquelle le comte Eudes Ier de Blois y rétablit l'observance bénédictine en faisant appel à saint Mayeul et à treize religieux de Cluny. Mais Marmoutier garda son indépendance vis-à-vis de Cluny. C'est après cette restauration que fut peu à peu constitué, grâce à des restitutions, des dons et des achats, l'un des plus vastes patrimoines monastiques du moyen âge. Des moines furent chargés d'occuper et de mettre en valeur les possessions de l'abbaye. C'est ainsi que furent créés, aux xie et xiie siècles, des prieurés qui bénéficièrent d'une organisation méthodique de plus en plus poussée.

PREMIÈRE PARTIE
FONDATION ET DÉVELOPPEMENT DES PRIEURÉS

CHAPITRE PREMIER

TERMINOLOGIE ET DÉFINITION.

Le mot prioratus, dérivé de prior, n'apparaît dans les actes qu'à la fin du x1º siècle. Il est employé pour la première fois en 1090, à propos du prieuré de Saint-Célerin, situé dans le Maine. Auparavant, on ne mentionne que le nom de lieu accompagné ou non des mots obedientia, cella ou domus. Le terme cenobium ne se rencontre qu'exceptionnellement. A ces appellations appliquées aux premières fondations, simples établissements ruraux, on substitua le mot prioratus lorsque se précisèrent l'organisation spirituelle et le fonctionnement matériel de ces dépendances.

CHAPITRE II

ORIGINES DES FONDATIONS.

Les premiers prieurés furent fondés dès la fin du xe siècle. Mais c'est seulement au temps des abbés Albert et Barthélemy (1032-1084) que le mouvement de création des prieurés prit toute son ampleur. A l'origine de ces fondations se trouvait le plus souvent un seigneur, parfois important personnage du royaume (Eudes II de Blois, Guillaume des Roches, les évêques du Mans), qui, par une donation comprenant ou non une église déjà construite, permettait l'établissement d'une petite communauté monastique. Dans d'autres cas, les prieurés étaient fondés à la suite d'achats ou de donations de terres et de droits groupés dans la même région et constituant un ensemble économique suffisant pour permettre de subvenir à l'entretien des moines. Enfin, la création de certains prieurés résultait de la transformation d'un autre établissement religieux, abbaye (Sainte-Céline de Meaux) ou collégiale de château (Château-du-Loir, Sablé, Saint-Léonard de Bellême).

CHAPITRE III

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES PRIEURÉS.

Les fondations anglaises mises à part, les possessions de Marmoutier étaient surtout groupées dans le nord-ouest de la France. L'expansion de Marmoutier, qui se heurta vers la Bretagne à des difficultés linguistiques, fut arrêtée au sud de la Loire par la présence des possessions d'autres abbayes puissantes. Mais, profitant de la décadence des abbayes de la Seine, ravagées par les invasions normandes, Marmoutier étendit largement ses domaines dans cette direction. Elle réalisa une œuvre centralisatrice, au temporel comme au spirituel.

La carte des prieurés montre que le lieu d'établissement de ceux-ci ne fut que rarement déterminé par l'existence d'anciennes voies romaines. L'attraction exercée par les vallées s'explique par les ressources que celles-ci procuraient (sol fertile, pêche, moulins, navigation). Les routes nécessaires furent créées ou aménagées le long de ces vallées.

L'expansion du domaine de Marmoutier est le résultat d'une action méthodiquement dirigée par les abbés, qui n'hésitèrent pas à intervenir directement pour provoquer dons, ventes ou échanges.

CHAPITRE IV

RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS LAÏQUES.

Marmoutier commença d'accroître ses domaines à une époque où la royauté n'était plus en mesure de lui accorder une protection efficace. Les moines recherchèrent alors l'appui des grands seigneurs féodaux, en particulier celui des comtes de Blois, de Champagne, d'Anjou, de Normandie, qui étaient devenus les grands dispensateurs de biens et de droits. Les seigneurs laïques, qui coopérèrent à la fondation des prieurés, n'exercèrent en principe aucune autorité sur ceux-ci, mais ils se réservèrent parfois certains droits, tels les droits de justice ou le droit de gîte.

CHAPITRE V

RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Dès la seconde moitié du xie siècle, Marmoutier jouit d'un privilège d'exemption que le pape Pascal II étendit aux dépendances en 1100. Les évêques, bien qu'ils se fussent montrés favorables aux fondations de prieurés, puisqu'ils en confirmèrent souvent les possessions, tentèrent cependant de maintenir les moines de Marmoutier dans leur sujétion en refusant de renoncer à exercer leurs droits épiscopaux — en particulier leurs droits de visite et de gîte — sur les églises des moines.

Les papes se montrèrent les protecteurs énergiques de l'abbaye, comme le prouve l'attitude d'Urbain II dans le différend relatif à l'exemption qui, en 1086, mit aux prises l'abbé de Marmoutier et l'archevêque de Tours.

CHAPITRE VI

RAPPORTS AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Le domaine de Marmoutier, près de deux fois plus vaste que celui de Saint-Martin de Tours, est d'une importance à laquelle ne peut être comparée celle des possessions d'aucune autre abbaye du voisinage.

Quelques vifs différends opposèrent Marmoutier aux moines de la Couture du Mans, mais les autres abbayes traitèrent le plus souvent à l'amiable avec Marmoutier leurs partages et leurs échanges.

L'abbaye de la Trinité de Vendôme, fondée au xie siècle avec des moines venus de Marmoutier, garda son indépendance. Elle semble n'être



jamais entrée en conflit avec Marmoutier, malgré l'enchevêtrement de leurs possessions respectives.

La carte des abbayes cisterciennes montre que les établissements de cet ordre furent très peu nombreux dans les régions où se situaient les possessions de Marmoutier.

DEUXIÈME PARTIE L'ORGANISATION INTÉRIEURE DU PRIEURÉ

CHAPITRE PREMIER

LE PRIEUR, SA CONDITION, SON RÔLE ET SES RAPPORTS AVEC L'ABBÉ.

Le terme *prior* apparaît pour la première fois dans une charte du prieuré de Lavardin entre 1075 et 1085. On emploie auparavant une périphrase ou on use du mot *praepositus*. Le prévôt des moines, dont la fonction est surtout économique à l'origine, est peut-être à rapprocher du prévôt civil.

Le prieur était nommé par l'abbé avec l'assentiment du chapitre et il était responsable devant l'abbé. Il pouvait occuper ensuite d'autres charges, comme le montre l'exemple de l'abbé Garnier, précédemment prieur d'Épernon et de Ramerupt. Les renseignements que l'on peut recueillir à ce sujet sont peu nombreux, mais il est probable que les prieurs n'étaient pas choisis en fonction de leur condition sociale, comme on le constate pour d'autres abbayes.

Délégué et agent de l'abbé, le prieur surveillait la vie spirituelle des moines du prieuré et il gérait au mieux les biens de l'abbaye, biens qu'il devait contribuer à accroître de toutes les manières. Il avait aussi la charge de maintenir l'ordre en exerçant les droits de justice qui lui étaient concédés par les seigneurs locaux.

Le prieur rendait compte annuellement au chapitre général de l'état matériel et spirituel de son prieuré. D'autre part, les abbés visitaient régulièrement les dépendances de leurs abbayes.

CHAPITRE II

LE NOMBRE DES MOINES.

Le nombre de douze moines indiqué à plusieurs reprises par Dom Martène, historien de l'abbaye, ne correspond pas à ce que nous avons pu constater. Seul, le prieuré de Trôo paraît avoir été fondé en 1124 pour douze moines, et la dotation originelle se révéla insuffisante pour assurer l'entretien d'un aussi grand nombre de religieux. Un prieuré important comme Lavardin ne comptait que six moines et, à Sablé, les quatre cha-

noines furent remplacés par quatre moines. Le prieuré de Vivoin, habité à l'origine par dix moines, était une exception. Les différentes décisions conciliaires interdisant aux moines de résider seuls dans un prieuré montrent qu'à partir de la fin du xiie siècle le nombre des moines vivant dans les prieurés fut de plus en plus réduit.

CHAPITRE III

ORIGINE DES ÉGLISES POSSÉDÉES PAR L'ABBAYE ET RÔLE DES MOINES DANS L'EXERCICE DU MINISTÈRE PAROISSIAL.

Marmoutier profita grandement des restitutions d'églises faites, dès le début du xre siècle, par les laïcs. Ces restitutions, souvent faites à l'occasion de fondations de prieurés et confirmées par les évêques, portèrent généralement sur l'« autel», qui est distingué de l'église. Regroupant à son profit des droits souvent tombés aux mains de personnes différentes, Marmoutier acquit ainsi des revenus importants, bien que partagés avec le desservant de la paroisse. Les moines propriétaires d'églises ne se chargèrent que dans des cas très particuliers (dessertes de chapelles, droit pour les hommes des moines d'assister à la messe célébrée dans l'église du prieuré) de la cura animarum. Celle-ci était confiée à un clerc, souvent un serf affranchi, choisi par eux et présenté à l'évêque.

CHAPITRE IV

L'HOSPITALITÉ.

A l'imitation de l'abbaye, qui pratiquait largement l'hospitalité, les prieurés accueillaient pèlerins et voyageurs. A Bellême, des hospitalia avaient été construits pour les hôtes.

Les seigneurs se réservaient souvent d'exercer un droit de gîte dans tel ou tel prieuré et des hommes libres concédaient parfois tous leurs biens pour être nourris dans un prieuré le restant de leur vie (Renaud le Poitevin à Fontaine-Mesland et Geoffroi de Sachinie dans un prieuré non précisé).

TROISIÈME PARTIE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PRIEURÉ

CHAPITRE PREMIER

LE PRIEURÉ CENTRE D'EXPLOITATION RURALE.

Le domaine du prieuré comportait des pâturages et des terres où étaient cultivées des céréales (blé, orge, seigle, avoine) et de la vigne. Des jardins et des vergers complétaient ces cultures.

L'élevage tenait une place très grande dans l'économie du prieuré. Les troupeaux se composaient de moutons, de bœufs, de vaches et surtout d'un grand nombre de porcs (trois cents à Lavardin et deux cents à Fontaine-Géhard).

Les moines pratiquaient généralement le faire-valoir direct. Ils employaient aussi des serfs ou donnaient leurs terres à cultiver moyennant redevance à des hommes libres habitant ou non le bourg dépendant du prieuré.

CHAPITRE II

LES DÉFRICHEMENTS.

Les moines de Marmoutier, précurseurs sur ce point des Cisterciens, furent de grands défricheurs. Le défrichement des portions de forêt, souvent objet de donations, permit la fondation des prieurés d'Orchaise, de Fontaine-Mesland et de Morée. Mais les défrichements furent faits de façon concertée et en fonction des nécessités.

CHAPITRE III

L'HABITAT RURAL AUTOUR DU PRIEURÉ.

Le bourg des moines, distinct du prieuré, était un lieu d'habitat nouvellement fondé qui était destiné à attirer une main-d'œuvre agricole supplémentaire. Les bourgeois (burgenses) étaient des hommes libres, justiciables des moines; ils étaient souvent exempts du service militaire dû au seigneur local. Ils payaient une redevance en échange de la terre qu'ils cultivaient, mais il ne semble pas qu'ils aient été astreints à des corvées. Le bourg des moines pouvait être un centre commercial assez actif.

CHAPITRE IV

LES REVENUS DU PRIEURÉ ET LEUR UTILISATION.

Les ressources des prieurés étaient constituées par le produit des terres que les moines cultivaient ou donnaient à cultiver. Il s'y ajoutait les profits tirés de l'exercice de certains droits féodaux (droit de justice, droit de marché, droit de ban) et les revenus attachés aux églises possédées par les moines.

Nous savons par une charte du prieuré de Laval que l'abbé avait la libre disposition de tous les revenus, mais qu'il en abandonnait une partie pour l'entretien des moines du prieuré.

CHAPITRE V

RÔLE DU PRIEURÉ DANS LE RECRUTEMENT DES MOINES.

Nous n'avons pu vérifier que très partiellement les allégations de

Dom Martène relativement à l'instruction des enfants dans les prieurés de Bohon, Liré et Pontchâteau. Il est possible que ce moyen ait été utilisé pour recruter de nouveaux moines.

CHAPITRE VI

TOPOGRAPHIE ET ARCHÉOLOGIE DES PRIEURÉS. L'IMPORTANCE DE LEURS ÉGLISES.

Un certain nombre d'églises de prieurés existent encore. D'une façon générale, l'importance des bâtiments des prieurés semble médiocre quand on la compare à celle des prieurés d'autres grandes abbayes. Ce fait s'explique sans doute par le nombre considérable des prieurés de Marmoutier et la densité de leur groupement.

APPENDICES

- 1. Tableau des prieurés de Marmoutier dans le Vendômois, le Dunois, le Perche et le Maine, avec indication de leur origine et de leur date de fondation.
 - 2. Liste générale des prieurés de Marmoutier à la fin du xIIe siècle.
- 3. Index des noms de lieux mentionnés dans les différents cartulaires de Marmoutier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Cartes des prieurés fondés sous les abbatiats d'Albert et de Barthélemy (1032-1084). — Carte des prieurés au début du XIII^e siècle. — Carte des possessions et des prieurés de Marmoutier dans le Vendômois, le Dunois, le Perche et le Maine au début du XIII^e siècle. — Plans d'églises de prieurés.

